
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 11 janvier 2023 à 9 h
salle Peter-McGill, hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Dominique Ollivier, Présidente du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité
M. Dominic Lapointe, Chargé de dossiers ou missions
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
Mme Despina Sourias, Conseillère associée
M. Alex Norris, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE23 0001

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 11 janvier 2023 en retirant les points 20.009 et 20.010.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE23 0002

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 23 janvier 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE23 0003

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 26 janvier 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE23 0004

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 9 novembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE23 0005

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 16 novembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE23 0006

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 25 novembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.006

CE23 0007

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre avec Wolseley inc., plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 1, d'une durée de 12 mois avec une option de prolongation de 12 mois, lequel s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des pièces de plomberie, pour une somme maximale de 1 467 586,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19385;
- 2- d'autoriser une dépense de 220 137,95 \$, taxes incluses, à titre de budget des variations des quantités;
- 3- de procéder à une évaluation de rendement de Wolseley inc.;
- 4- d'imputer les dépenses à même les budgets des divers requérants, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1229107005

CE23 0008

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée approximative d'un an par laquelle Longus Équipement inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des chargeuses articulées sur pneus d'une capacité nominale de 3.5 VG3 avec équipements et accessoires, pour une somme maximale de 3 791 648,66 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19629;
- 2- d'autoriser une dépense de 758 329,73 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Longus Équipement inc.;

- 4- d'imputer ces dépenses de consommation au programme décennal d'immobilisation (PDI) du Service du matériel roulant et des ateliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1225382037

CE23 0009

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Les Portes JPR inc., seul soumissionnaire conforme pour le lot 1, un contrat pour la fourniture d'un service d'entretien préventif et correctif de portes de garage industrielles, pour divers bâtiments du Service de police de la Ville de Montréal, pour la période du 1^{er} février 2023 au 31 décembre 2025, pour une somme maximale de 182 297,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19618 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'autoriser une dépense de 27 344,66 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1227157022

CE23 0010

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Prestige Securkey inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition de pièces et de services spécialisés en serrurerie pour l'exécution de travaux de modernisation du système de cléage présent dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 314 139,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19432;
- 2- d'autoriser une dépense de 31 413,99 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1227890001

CE23 0011

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Réseau-Bureautique (2865-8169 Québec inc.), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de biens et l'exécution de travaux de réaménagement des espaces administratifs situés au 5800, rue Saint-Denis, afin de permettre l'optimisation des espaces de bureaux, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 107 557,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation;
- 2- d'autoriser une dépense de 10 755,73 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1220684001

CE23 0012

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à La Cie électrique Britton ltée, plus bas soumissionnaire conforme, pour une durée de 36 mois avec une option de renouvellement de 12 mois, un contrat pour l'entretien des armoires de distribution électrique de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 427 867,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19488;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1227482044

CE23 0013

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de résilier le contrat accordé de gré à gré à Énergère inc. (CM22 0924) pour la fourniture et la livraison de nœuds et passerelles du manufacturier Telematics Wireless pour le système de gestion intelligente d'éclairage, d'une durée de 12 mois - Avis d'intention 1540085.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1224983004

CE23 0014

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, par laquelle Centre du travailleur FH inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des vêtements pour soudeurs, pour une somme maximale de 109 507,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 22-19648;
- 2- d'autoriser une dépense de 16 426,10 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1229107006

CE23 0015

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, les contrats pour 45 aménagements de véhicules identifiés Ford Police interceptor utilitaire 2023, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des articles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19600 :

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
911 Pro inc.	40 aménagements	206 955 \$
P.E.S. Canada inc.	5 aménagements	33 630,19 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 24 058,52 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Équipement SH inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour 150 aménagements de véhicules identifiés Ford Police interceptor utilitaire 2023, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 533 081,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19600;
- 2- d'autoriser une dépense de 53 308,16 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1227567006

CE23 0016

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la cession des droits et obligations dans les contrats découlant de l'appel d'offres 19-17571 (CE19 0958) de Recy-Béton inc., à Construction DJL inc. pour la fourniture de sites pour la valorisation de la pierre, du roc, du béton, de l'asphalte, de granulat;

Entente numéro	Montant octroyé incluant la prolongation (taxes incluses)	Valeur résiduelle des ententes (taxes incluses)
1358328	107 535 \$	61 526 \$
1388337	249 065 \$	128 837 \$
1388550	337 981 \$	233 955 \$
1358355	189 990 \$	78 278 \$
1358357	101 156 \$	81 500 \$
1358358	429 738 \$	344 315 \$

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser la cession des droits et obligations dans les contrats découlant de l'appel d'offres 19-17571 (CG19 0306) de Recy-Béton inc., à Construction DJL inc. pour la fourniture de sites pour la valorisation de la pierre, du roc, du béton, de l'asphalte, de granulat;

Entente numéro	Montant octroyé incluant la prolongation (taxes incluses)	Valeur résiduelle des ententes (taxes incluses)
1358345	550 744 \$	534 569 \$

Adopté à l'unanimité.

20.012 1226987003

CE23 0017

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à LexisNexis Solutions inc., fournisseur unique, pour l'entretien de la solution DORS, pour la période du 1^{er} mars 2023 au 28 février 2025, pour une somme maximale de 87 006,34 \$ US, taxes incluses (115 614,03 \$ CA, taxes incluses);
- 2- d'autoriser le directeur Sécurité publique et justice du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1226634003

CE23 0018

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Trois Diamants Autos (1987) ltée, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la fourniture de deux camions châssis-cabine avec roues arrière doubles, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 164 354,46 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19666;
- 2- d'autoriser une dépense de 16 435,45 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1225382039

CE23 0019

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure des ententes-cadres, d'une durée de deux ans avec une option de prolongation de 12 mois par laquelle TCED INTL inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des batteries pour véhicules et équipements motorisés, pour une somme maximale de 541 568,79 \$, taxes incluses, pour l'entente permanente, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19610 ;
- 2- d'autoriser une dépense de 108 313,75 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour l'entente contractuelle;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de TCED INTL inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget des ateliers mécaniques du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1225382040

CE23 0020

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré à Amazon Web Services inc. (AWS), par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) pour la mise en place d'une plateforme commune de notification massive de la population par messagerie (SMS, courriel et autres types de messagerie), pour la période du 17 mars 2023 au 16 mars 2026, pour une somme maximale de 442 653,75 \$, taxes incluses;

- 2- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations du Service des technologies de l'information, à signer tous documents relatifs à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1229834001

CE23 0021

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer la première option de renouvellement de 12 mois et autoriser la dépense additionnelle de 1 262 425,50 \$, taxes incluses, pour le traitement par compostage de résidus verts, avec retour de compost mature, dans le cadre du contrat accordé à Complexe Enviro Connexions (CG20 0129), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 787 276,50 \$ à 5 049 702 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1229735001

CE23 0022

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre avec la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 4, d'une durée de 36 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les réactifs pour test d'eau, pour la somme maximale indiquée en regard du lot 4, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19578 et au tableau joint pour les prix reçus;

Firme	Lot	Montant (taxes incluses)
Aquatechno spécialistes aquatiques inc.	lot 4	226 903,16 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 34 035,47 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Aquatechno spécialistes aquatiques inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure deux ententes-cadres avec la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots, d'une durée de 36 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les produits chimiques et les briquettes de chlore, et ce, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19578 et au tableau joint pour les prix reçus;

Firme	Lots	Montant (taxes incluses)
Aquatechno spécialistes aquatiques inc.	Lot 1a	783 987,16 \$
Aquatechno spécialistes aquatiques inc.	Lot 2	804 825 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 238 321,82 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Aquatechno spécialistes aquatiques inc. pour les lots 1a et 2;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1229841001

CE23 0023

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à la GFL Environmental inc., plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles, pour le traitement par compostage et/ou biométhanisation d'un total de 36 500 tonnes de résidus organiques mélangés provenant des territoires de l'ouest de l'agglomération de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19613;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
GFL Environmental inc.	Lot 1, 8 000 tonnes (1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2024)	915 201,00 \$
GFL Environmental inc.	Lot 2, 8 500 tonnes (1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2024)	972 401,06 \$
GFL Environmental inc.	Lot 3, 9 000 tonnes (1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2024)	1 029 601,13 \$
GFL Environmental inc.	Lot 4, 11 000 tonnes (1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2024)	1 258 401,38 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 83 512,02 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de GFL Environmental inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1229735002

CE23 0024

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure trois ententes-cadres, d'une durée de 36 mois, par lesquelles USD Global inc., seul soumissionnaire conforme pour chacun des articles ci-après désignés s'engage à fournir à la Ville, sur demande, le service de distribution des outils de collecte dans le cadre du déploiement de la collecte des matières organiques dans les immeubles de neuf logements et plus et les industries, commerces et institutions (ICI) assimilables, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots et totalisant une sommes maximale de 621 058,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19653;

Firmes	Lots	Montant (taxes incluses)
USD Global Inc.	Lot 1	212 067,02 \$
USD Global Inc.	Lot 2	191 698,39 \$
USD Global Inc.	Lot 3	217 292,69 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 31 052,91 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour les trois lots;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1229403003

CE23 0025

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 42 207,54 \$, taxes incluses (39 551,24 \$ net de ristournes), pour la construction d'un réseau de conduits souterrains dans le cadre de la construction du nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe Atwater, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le cadre du contrat accordé à la Commission des services électriques de Montréal (CE16 0158), majorant ainsi le montant total du contrat de 452 243,53 \$, taxes incluses (419 528,74 \$ net de ristournes) à 494 451,06 \$, taxes incluses (459 079,98 \$ net de ristournes);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1227443002

CE23 0026

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Demospec Décontamination inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux du Lot 2 - dégarnissage intérieur et décontamination, dans le cadre du projet de sécurisation et de décontamination de l'ex-caserne 11, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 453 564,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15849;
- 2- d'autoriser une dépense de 68 034,73 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 26 079,98 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation de rendement de Demospec Décontamination inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1228115002

CE23 0027

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Gastier M.P. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'électricité et d'instrumentation de chambres de vannes et de mesure sur le territoire de l'agglomération de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 769 396,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10399;
- 2- d'autoriser une dépense de 76 939,66 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 76 939,66 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Gastier M.P. inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1226263002

CE23 0028

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Construction Deric inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour l'exécution des travaux de réfection du filtre 29 à l'usine Charles-J.-Des Bailleurs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 682 583,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10392;
- 2- d'autoriser une dépense de 252 387,49 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 5 748,75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Construction Deric inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1227111001

CE23 0029

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser le réaménagement du financement entre le Service de l'eau, Direction des réseaux d'eau (DRE) et le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) pour la somme de 1 116 599,60 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat 434810 (CM22 1324), accordé à Construction Deric inc., pour des travaux d'aménagement du parc des Gorilles et de la rue Waverly;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1227231064

CE23 0030

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser le financement des dépenses supplémentaires nécessaires au remplacement des entrées de service en plomb (RESEP) sur le domaine privé par une réduction du budget des contingences initialement prévue pour la partie publique d'un montant de 10 879,95 \$, taxes incluses, et l'augmentation de la dépense de la partie privée pour le même montant, dans le cadre du contrat 429710 (CM22 0604);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1227231035

CE23 0031

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Insituform technologies Ltée, un contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans la rue Saint-Antoine, de la rue du Couvent à la rue Rose-de-Lima et à l'intersection de la côte de la Place-d'Armes, dans les arrondissements du Sud-Ouest et de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 496 694 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 501602;
- 2- d'autoriser une dépense de 49 669,40 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 65 990 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Insituform technologies Ltée;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1227231079

CE23 0032

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat de services professionnels à l'équipe lauréate du concours d'architecture pluridisciplinaire de la Bibliothèque et maison de la culture Espace Rivière de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, formée par les firmes Affleck de la Riva architectes s.e.n.c., Coarchitecture inc. et LGT inc., aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 339 999,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM 15834;
- 2- d'approuver le projet de contrat avec le lauréat;
- 3- d'autoriser une dépense de 678 390,44 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 747 274,26 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à l'évaluation du rendement des firmes Affleck de la Riva architectes s.e.n.c., Coarchitecture inc. et LGT inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1224362001

CE23 0033

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat d'exécution d'œuvre d'art à Yann Pocreau, pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art public « Les diamants irréguliers », inscrite à l'entente entre la Ville et l'Université du Québec à Montréal (UQAM) dans le cadre du programme Accès jardins pour une somme maximale de 235 698,75 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver un projet de contrat d'exécution d'œuvre d'art entre la Ville de Montréal et Yann Pocreau;
- 3- d'autoriser une dépense de 13 222,13 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1227641002

CE23 0034

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré entre la Ville de Montréal et Hublot51 inc. pour la direction artistique et la réalisation de la programmation estivale 2023 du Jardin botanique intitulée « Les arts s'invitent au Jardin » pour une somme maximale de 137 938,96 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention de services professionnels;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1226312008

CE23 0035

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de mandater la Direction des projets d'aménagement urbain pour déposer une demande à Hydro-Québec pour l'enfouissement des lignes de distribution aériennes longeant le boulevard Gouin Ouest, entre le boulevard Pitfield et l'avenue Martin;
- 2- de demander à Hydro-Québec de procéder à la conception des travaux d'enfouissement (ingénierie électrique et expression des besoins en ouvrages de génie civil);

- 3- de mandater la Commission des services électriques de Montréal (CSÉM) pour agir en tant qu'intégratrice technique et gestionnaire des travaux civils relatifs à l'enfouissement des lignes de distribution aériennes, et de s'engager à lui rembourser les coûts des travaux civils majorés des frais d'administration ainsi que toutes autres activités nécessaires à l'enfouissement réalisées par la CSÉM;
- 4- d'autoriser le directeur des projets d'aménagement urbain à signer tous les documents et ententes relatifs à l'enfouissement, pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 5- de confirmer l'engagement de la Ville de Montréal à rembourser les coûts engagés par Hydro-Québec, évalués à 315 076,34 \$, taxes incluses, si la Ville de Montréal décide d'abandonner ou de reporter la demande d'enfouissement;
- 6- d'autoriser à cette fin une dépense totale de 315 076,34 \$, taxes incluses;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1229486001

CE23 0036

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet d'entente par lequel la Ville de Montréal permet à Énergir, s.e.c., une occupation de façon permanente du domaine public sur l'immeuble situé au 3535, rue Sartelon, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, constitué d'une partie du lot 4 349 5535 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux fins d'une conduite souterraine de gaz, pour une somme de 12 400 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'entente;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1227029001

CE23 0037

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel Demain Montréal s.e.c. cède à la Ville de Montréal, à des fins d'utilité publique, un terrain d'une superficie de 1030,8 mètres carrés, situé à l'est de l'autoroute Bonaventure et au sud de la rue Nazareth, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué du lot 6 469 026 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout sans considération monétaire et selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

- 2- de verser le lot 6 469 026 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, au domaine public de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1224435001

CE23 0038

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'acte de cession par lequel la Ville cède au Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île un terrain vacant d'une superficie de 45 172,1 mètres carrés, connu et désigné comme étant les lots 1 110 504, 1 110 505, 1 110 506, 1 110 510, 1 114 667, 3 649 271, 6 458 871, 6 458 873, 6 458 874, 6 458 876, 6 458 878 et 6 458 880 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, localisé côté sud du boulevard Métropolitain, à l'est de l'avenue Jean-Desprez, dans l'arrondissement d'Anjou, pour la construction d'une nouvelle école secondaire et d'un centre de formation aux adultes, sans considération monétaire, le tout selon les conditions mentionnées dans le projet d'acte;
- 2- d'autoriser la signature de l'acte de cession par le greffier de la Ville en autant que, de l'avis de la Direction des affaires civiles, l'acte de cession dans sa forme finale soit substantiellement conforme au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel;
- 3- d'imputer cette transaction conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1214501012

CE23 0039

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un projet de convention de prêt d'immeubles, par lequel la Ville de Montréal prête à titre gratuit, à D-Trois-Pierres, pour une période maximale d'une année, à compter du 1^{er} janvier 2023, les quatre immeubles suivants : La Maison Thomas-Brunet, la Maison Antoine-Legault-Deslauriers, la Maison Eustache-Rouleau et l'École de rang, qui sont situés à l'intérieur du Grand parc de l'Ouest - secteur de la ferme Cap-Saint-Jacques, à des fins d'activités communautaires, culturelles, sportives et de loisirs, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1225323008

CE23 0040

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le projet d'acte modifiant l'emprise de la servitude aux fins d'utilité publique d'égout sanitaire, d'égout pluvial et d'aqueduc du lot 3 324 277 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, subséquent à la vente dudit terrain à Commerce d'automobiles GPA inc. (CM21 0077), le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1227723010

CE23 0041

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 82 529,10 \$ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal inc. afin de participer à la mise en œuvre d'une stratégie de développement en matière de tourisme culturel dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal (MCC-Ville) 2021-2024;
- 2- d'approuver un projet de d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1229419001

CE23 0042

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 150 000 \$ au Conseil québécois du commerce de détail, afin de soutenir la mise en œuvre de la phase 2 du projet « Envoi Montréal » pour l'année 2023;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1228454001

CE23 0043

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet d'addenda 2 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Coop MADAAM (CG21 0619) afin d'augmenter le montant du soutien financier de 385 376 \$ dans le cadre du volet 2 et 3-a) du Programme de soutien à la rénovation de bâtiments accueillant des ateliers d'artistes;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1228383014

CE23 0044

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 65 000 \$ au Regroupement des Magasins-Partage de l'île de Montréal afin de soutenir le projet Cultiver l'Espoir, pour une durée d'un an rétroactivement, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1223277002

CE23 0045

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 65 545 \$ à D-Trois-Pierres afin de soutenir sa mission au Grand parc de l'Ouest – secteur du Cap-Saint-Jacques et Grand parc de l'Ouest – secteur du parc agricole du Bois-de-la-Roche rétroactivement pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, dans le cadre d'un soutien à la mission de l'organisme;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1223277001

CE23 0046

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 450 000 \$ à l'Institut de recherche en biologie végétale, pour une période de trois ans se terminant le 31 décembre 2025, afin de soutenir sa mission pour les années 2023, 2024 et 2025;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1220348015

CE23 0047

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 405 000 \$ à l'organisme Défi sportif AlterGo ainsi qu'un soutien en biens et services estimé à 819 000 \$, pour les années 2023 à 2025 inclusivement, pour soutenir l'événement Défi sportif AlterGo;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et du soutien en biens et services;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1228475007

CE23 0048

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 600 000 \$, taxes incluses, et un soutien technique estimé à 500 000 \$ à Festival Montréal en Lumière inc., afin de soutenir la 24^e édition de Montréal en Lumière 2023;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier;
- 3- d'approuver un projet de convention de soutien technique entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de ce soutien technique;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1227317027

CE23 0049

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ au Centre des arts de la scène Pauline Julien, afin de supporter la réalisation de son plan d'action 2022-2023, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2021-2024 MCC/Ville 2021-2024 (EDCM);
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1227840003

CE23 0050

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 400 000 \$, taxes incluses, à Festival Montréal en Lumière inc., afin de soutenir la prolongation de la 24^e édition de Montréal en Lumière 2023;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1227317028

CE23 0051

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver l'Addenda 2 à la convention de contribution financière conclue entre la Ville de Montréal et Fabrique des Mobilités Québec (CG20 0382);
- 2- de modifier la date de terminaison de la convention au 31 mars 2023;
- 3- d'augmenter le montant maximal de la contribution financière à 1 657 000 \$;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1227149002

CE23 0052

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 694 942,73 \$, taxes incluses, pour les services professionnels afin de réaliser les travaux de mise aux normes de l'aréna du centre sportif Dollard-St-Laurent, dans le cadre du contrat accordé aux firmes Groupe Marchand Architecture & Design, FNX-INNOV. inc. et Delisle, Despaux et associés (CM18 1253), majorant ainsi le montant de la dépense totale de 1 397 531,93 \$ à 2 231 463,19 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 138 988,53 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.048 1220765003

CE23 0053

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), ainsi qu'au Carrefour du capital humain de l'UMQ, pour l'année 2023 pour une somme de 466 780,23 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1224784006

CE23 0054

Il est

RÉSOLU :

de nommer M. Olivier Roberge à titre de membre du Conseil d'administration et du Comité des placements de l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (ABRPPVM), pour un mandat de trois ans, en remplacement de M. Yves Courchesne.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1226335005

CE23 0055

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de diminuer de 8,10 M\$ (passant de 33,1 M\$ à 25,0 M\$) pour l'année financière 2022, le montant de l'allègement fiscal lié à la COVID-19 mis en place par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) afin de réduire l'impact fiscal des déficits des régimes de retraite de la Ville réalisés en 2022;
- 2- d'ajuster la répartition finale, entre les compétences municipales, de l'amortissement de la mesure transitoire mise en place en 2018 pour les pertes des régimes de retraite, soit une augmentation de l'affectation de 45 000 \$ au niveau municipal et une diminution de l'affectation de 45 000 \$ au niveau de l'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1220029006

CE23 0056

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver la désignation de Mme Marie-Claude Baril, conseillère d'arrondissement dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour combler le poste vacant à titre de représentante de la Ville de Montréal de la Société d'archéologie et de numismatique de Montréal (Musée du Château Ramezay);
- 2- de rendre effective cette désignation dès son approbation par le conseil municipal.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1228021008

CE23 0057

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver la prolongation des heures d'exploitation du permis de réunion de l'organisme Livart, enregistré au numéro 1171452106, dans le cadre des trois événements Perma-Culture qu'il organise et qui sont soutenus par l'appel à projets « Événement avec prolongation des heures légales de vente d'alcool ». Les trois événements se dérouleront les 28 janvier, 25 février et 10 mars 2023 de 22 h à 6 h au Livart;
- 2- d'approuver la prolongation des heures d'exploitation du permis d'alcool de l'organisme SAT Société des arts technologiques, enregistrée au numéro 1140728099, dans le cadre de l'événement Soirées Après-Ski Igloofest organisé par l'organisme Igloofest (NEQ. 1164809254) et soutenu par l'appel à projets « Événement avec prolongation des heures légales de vente d'alcool ». L'événement se déroulera le 11 février 2023 de 23 h à 6 h à la SAT Société des arts technologiques;
- 3- d'approuver la prolongation des heures d'exploitation du permis d'alcool de l'organisme SAT Société des arts technologiques, enregistrée au numéro 1140728099, dans le cadre de l'événement Les 24 h du Vinyle qu'il organise et qui est soutenu par l'appel à projets « Événement avec prolongation des heures légales de vente d'alcool ». L'événement se déroulera le 25 février 2023 de 20 h jusqu'à 20 h le 26 février 2023, à la SAT Société des arts technologiques;
- 4- d'approuver la prolongation des heures d'exploitation du permis d'alcool de l'organisme Centre PHI, enregistrée au numéro 1163247027, dans le cadre de l'événement Nuit Blanche au Centre PHI organisé par l'organisme PHI Muse inc. (NEQ. 1171999486) et soutenu par l'appel à projets « Événement avec prolongation des heures légales de vente d'alcool ». L'événement se déroulera le 25 février 2023 de 22 h à 6 h au Centre PHI;
- 5- d'approuver la prolongation des heures d'exploitation du permis d'alcool de l'organisme MTELUS, enregistrée au numéro 3375080283, dans le cadre de l'événement Célébration musicale 24 h organisé par l'organisme Festival Montréal en lumière inc. (NEQ. 1174743113) et soutenu par l'appel à projets « Événement avec prolongation des heures légales de vente d'alcool ». L'événement se déroulera le 25 février 2023 de 20 h à 6 h au MTELUS.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1228994011

CE23 0058

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 23 du « Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal) (02-102) » l'ordonnance numéro 13 jointe au présent dossier décisionnel, pour la mise à jour des loyers de référence 2022.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1228440001

CE23 0059

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération pour avis de motion et dépôt le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 19 500 000 \$ afin de financer la réalisation des travaux prévus au programme de protection du parc immobilier du Service de l'environnement », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1228212001

CE23 0060

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1229320002

CE23 0061

Vu l'article 130.3 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4);

Vu les articles 109 et 112 à 112.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ., chapitre A-19.1);

Attendu que la modification permettrait la réalisation d'un projet mixte à caractère social atteignant les objectifs de mixité sociale;

Attendu que le projet permettrait à plusieurs familles à faible revenu de vivre dans le secteur;

Attendu que la hauteur de cinq étages n'a pas d'impact sur les propriétés voisines puisqu'il s'agit principalement d'une modification intérieure;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a émis, le 31 août 2022, un avis favorable aux modifications proposées au Plan d'urbanisme;

Attendu que le Comité Jacques-Viger a émis, le 14 octobre 2022, un avis favorable aux modifications proposées au Plan d'urbanisme;

Attendu que le règlement proposé en parallèle, en vertu de l'article 89, al.1 (4) de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), assurera l'intégration plus fine du projet au milieu d'insertion.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, dépôt et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » relatif à la densité de construction dans le secteur identifié pour créer un nouveau secteur établi (21-14) pour le terrain constitué du lot 3 794 675 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour y permettre la construction d'immeubles d'une hauteur de deux à cinq étages hors-sol, et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » relatif à la densité de construction dans le secteur identifié pour créer un nouveau secteur établi (21-14) pour le terrain constitué du lot 3 794 675 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour y permettre la construction d'immeubles d'une hauteur de deux à cinq étages hors-sol;
- 2- d'exempter la modification au Plan d'urbanisme d'une assemblée publique de consultation en vertu de l'article 83 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1229444006

CE23 0062

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG 19-004) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1229741001

CE23 0063

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales (20-030) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1224341001

CE23 0064

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 90 000 000 \$ afin de financer les travaux des aménagements cyclables », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1228862003

CE23 0065

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal pour avis de motion et dépôt le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 17 349 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1225258001

CE23 0066

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides (21-041) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1229066002

CE23 0067

Vu la résolution CA22 26 0265 du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en date du 1^{er} novembre 2022;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la transformation et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance au 1030, rue Beaubien Est », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1229444005

CE23 0068

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération pour avis de motion et dépôt le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ afin de financer l'aménagement, l'acquisition et l'installation d'équipements informatiques et électroniques ainsi que le remplacement d'instruments analytiques en matière environnementale », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.012 1221025001

CE23 0069

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage 720 afin de modifier les dispositions relatives aux clôtures en cour avant (720-124) », adopté le 21 novembre 2022 par le conseil municipal de la Ville de Beaconsfield;
- 2- d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Beaconsfield.

Adopté à l'unanimité.

40.013 1228845004

CE23 0070

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport sur les décisions déléguées rendues, par un fonctionnaire de niveau A du Service de la stratégie immobilière, relatif aux contrats de location et d'aliénation d'immeubles conclus entre le 1^{er} et le 30 novembre 2022, conformément au « Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) » et à l'article 26 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1229600009

Levée de la séance à 10 h 46.

70.001

Les résolutions CE23 0001 à CE23 0070 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Mme Caroline Bourgeois
Vice-présidente du comité exécutif

Emmanuel Tani-Moore
Greffier de la Ville